

L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout; j'appuie le bon; je combats le mauvais, et je dis, en fiant, à chacun la vérité.

VOL. I.

QUEBEC, MARDI 5 OCTOBRE, 1858.

No 25.

Nous prévenons nos abonnés et le public, que M. JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance. Nos abonnés qui ne recevraient pas l'Observateur sont priés de nous avvertir.

On a besoin pour ce journal d'agents actifs à la campagne.

On a besoin de quelques jeunes gens pour distribuer ce journal à Québec.

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Il n'y a point d'hommes plus sourds et plus aveugles que ceux qui ne veulent ni entendre ni regarder; de même aussi, il n'est point de personnes plus difficiles à convaincre que celles qui refusent de se rendre à la raison!—Ceux qui, animés de pareils sentiments ne peuvent ni donner ni recevoir justice. Il y a entre eux et leurs opinions une barrière, un abîme, qu'aucune puissance humaine ne saurait franchir, ne saurait combler. L'assemblée de samedi soir a prouvé ce que nous avançons.

S'il est mortifiant pour l'homme privé d'être obligé souvent, pour obtenir justice de dévoiler, en cour, les scandales domestiques; il est encore plus pénible pour le journaliste de divulguer au public les turpitudes de quelques membres de la famille nationale Canadienne-Française. Mais quand la justice et l'honneur obligent, on ne peut hésiter.

Il y en est qui disent: "Nos amis, avant tout?" Nous disons, nous, la justice avant nos amis! Nous ne regardons point les hommes, mais la bonté de leur cause. Quand nous voyons un de nos adversaires—et Dieu seul sait combien nous en ayons— injustement maltraité par un de nos amis, nous défendons cet adversaire avec autant d'ardeur que s'il était notre ami. L'amitié ne nous a jamais fait oublier la justice; et, avant de manquer à ce devoir sacré, cette main qui écrit, et ce cœur qui bat disparaîtront.

Nous venons donc, aujourd'hui, protester publiquement contre l'infâme conduite de quelques misérables intrigants qui trop lâches ou trop honteux pour faire connaître publiquement à la section Saint-Jean, leur résolution de punir les partisans du banquet; se sont fait élire officiers de cette section, au moyen de la fraude et d'une partie

des membres des sections Saint-Roch et Notre-Dame. Pour faire compensation au public, la valeur de cette protestation, nous allons donner aussi, succinctement que possible, un résumé de toute l'affaire.

Le comité de régie, ayant sans consulter les sections et malgré la détresse des classes ouvrières, décidé de couronner la fête nationale par un concert-promenade, la section Saint-Jean, sous la présidence de M. J. N. Duquet, en assemblée générale, qu'un banquet à la portée de toutes les bourses terminerait la célébration du 24 juin, exigea l'accomplissement de cette convention. Forcé d'admettre la justice de cette réclamation, le président convoqua à la Salle Jacques-Cartier une assemblée générale. Après une séance des plus orageuses, la majorité décida en faveur du concert-promenade. Mais il faut remarquer que cette majorité fut *cataloguée* au moyen de personnes étrangères à la société, du bavardage intolérable de quelques orateurs qui s'efforcèrent à gagner du temps et à laisser la patience des auditeurs. Ne pouvant avoir justice, les hommes de cœur durèrent s'éloigner. Ne pouvant avoir un banquet général tel que convenu, ils songèrent au meilleur mode à prendre pour couronner la fête, non pas selon leur goût mais suivant leurs moyens et les convenances. Ne pouvant chomer, en *Jean-Baptistes*, le 24 juin, ils se réunirent comme Canadiens-Français, au nombre d'environ 250 à la Salle Jacques-Cartier pour prendre part à un banquet national. Ils en avaient le droit, et personne ne les empêchera d'en jouir.

Tout en l'admettant, les proneurs du concert-promenade jurèrent de punir ceux qui n'avaient pu les suivre au bal. Ils affichèrent partout leur soite vengeance. L'élection générale des officiers devait être l'occasion du châtiment. Tous ceux qui, le 24 juin, n'avaient pas dansé, ne devaient point être élus! J. N. Duquet qui samedi dernier, n'a pas eu honte de voter pour lui-même, déclara à M. Piché, qu'il serait assez de taping pour empêcher la majorité de la section Saint-Jean de procéder!

Après de tels aveux on juge quel dut être l'assemblée préparatoire. Nous n'avons jamais vu scène plus revoltante. Nous avons entendu les insultes les plus brutales adressées au président au secrétaire et à différentes personnes; nous avons vu un

nommé Etienne De Varennes arracher les motions d'entre les mains du secrétaire. Le prétexte de cette conduite était l'irrégularité des affiches convoquant l'assemblée. Aussitôt on offrit aux partisans de remettre l'assemblée. Pris dans leur propre piège, ils refusèrent! On avait pu dire, dirent-ils, de faire une élection préparatoire! Que faire avec le parti forcé de procéder sans eux. C'est ce que l'officier leur demandait chaque fois qu'un officier était proposé, de se diviser. Tout fut inutile; c'était chez eux un parti pris de ne point procéder parce qu'ils étaient en minorité! La conséquence de cette abstention a été des plus fâcheuses. Elle empêcha de voter beaucoup de personnes qui n'étaient en faveur ni de M. M. Drapeau & Gaboury ni de J. N. Duquet.

Car il ne faut point s'imaginer que M. M. Drapeau, Gaboury et autres, qui ont été élus unanimement le 2 septembre, n'auraient pas eu d'opposition si le parti Duquet n'eût pas par sa conduite, forcé beaucoup de membres à quitter la salle.

Battus dans la section Saint-Jean les partisans du concert-promenade ont pris leur revanche à l'assemblée de samedi soir. La même comédie du mois de juin a été renouvelée. Seulement, la division a été un tour de passe-passe fait encore avec plus d'effronterie. Nous nous refusons à croire que le président ait contribué ouvertement à la manière frauduleuse dont s'est faite la division, mais nous ne pouvons nous empêcher de dire qu'il a manqué de tact sinon d'impartialité en réunissant sur le théâtre la minorité de la section Saint-Jean aux membres des autres sections. Il a donné par là le moyen à la fraude de s'introduire.

Les officiers choisis par la majorité de la section Saint-Jean ont été rejetés par les autres sections. Un tel affront n'avait jamais été donné à aucune section depuis le commencement de la société. Aussi la majorité de la section Saint-Jean a-t-elle quitté la salle. Déjà au-dessus de 160 membres ont signé un protest et si justice n'est pas rendue, ils résigneront. Mieux vaut la mort que le deshonneur. Nous aimons mieux sonner les glas de la société, que de chanter son Te Deum avec la boue que nous jettent quelques traitres!

Le Canadien, de mercredi, dernier contient sur l'Economie politique, industrielle